Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-213500077-20251202-D2025_48-DE

Commune d'Aubigné

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
Séance du 02/12/2025

Nombre de membres 11	
Présents	Qui ont pris part au vote
8	11

Vote
A la majorité Pour : 10 Contre : 1 Abstention : 0

L'an 2025, le 2 Décembre à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Aubigné se sont réunis à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MOYSAN Youri, Maire, en session ordinaire, convoqués le 27/11/2025, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : M. MOYSAN Youri, Maire, Mmes : LETOURNOUX Isabelle, SAUVEE Stéphanie, MM : DENIAUD Bruno, GIRAUD Pierre-Yves, GRUEL Jean-Charles, RICHARD Bruno, VASNIER Pascal

Excusés : Mmes : BORDES Valérie, JAMAUX Johanna , MIRAMONT Aurélie

Procurations : Mmes : BORDES Valérie à Mme SAUVEE Stéphanie, JAMAUX Johanna à M. RICHARD Bruno, MIRAMONT Aurélie à Mme LETOURNOUX Isabelle

A été nommé(e) secrétaire : Mme SAUVEE Stéphanie

2025/48 – Subvention exceptionnelle Comité des Fêtes d'Aubigné

La commune a réceptionné la demande de subvention du Comité des fêtes d'Aubigné pour l'année 2025 avec un supplément exceptionnel de 300€ pour l'achat de matériel de sono (en investissement).

Le montant du matériel s'élève à 858,30€. La commune participerait à hauteur de 300€ sur cet investissement. Le comité des fêtes s'engage à mettre à disposition de la commune ce matériel autant que de besoin.

La Préfecture a confirmé que la commune pouvait participer à une subvention d'équipement pour une association, mais affectée dans la section d'investissement. Cette subvention devra être amortie sur l'année 2025. Une décision modificative doit être prise en ce sens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **1 CONTRE et 10 POUR** :

- **ACCORDE** la subvention exceptionnelle de 300€ pour l'investissement d'un matériel de sono.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document y afférent.

Le Maire
Youri MOYSAN

MAIRIE D'AUBIGNÉ ILLE ET VILAINE

La secrétaire de séance :
Mme SAUVEE Stéphanie